

# LE SALARIÉ DE FRANCE

## ISLY • Syndicalisme FNCR-CNSF



### UNION INTER-RÉGIONALE FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE LORRAINE-ALSACE

Michel GRAPINET

48, rue Battant, 25000 Besançon

Tél. : 03 81 81 46 01. Fax : 03 81 82 32 76.

Ain, Allier, Aube, Aveyron, Corrèze, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Vosges.

#### SACHEZ-LE

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Pour tous renseignements concernant la Commission de permis de conduire à Millau, s'adresser à Henri Recolin, 12100 Millau. Tél : 05 65 60 55 21.

### UR FRANCHE COMTE Romagé Anty n'est plus...

Romagé Anty, dernier des fondateurs de l'Union syndicale de Dole, vient de s'éteindre à l'âge de 91 ans.

Cet homme de fort caractère a compris très vite la nécessité de se regrouper pour la défense des droits des salariés dans la corporation. Grand ami de François de Saulieu avec lequel il entretenait d'étroites collaborations dès 1938, il adhéra à ses idées, s'inscrivant au syndicat dès 1945. Avec quelques camarades, il participa à la fondation de l'USL de Dole, dont il occupa la place de président pendant de nombreuses années. Il fut également ce qui était appelé à l'époque « délégué de la route ». Il a participé à la création des USL de Besançon, Dijon et Gray. A l'époque, il travaillait comme chauffeur dans une entreprise de transports de grumes. En 1959 Romagé décida de rouler pour son compte, mais il n'abandonna pas ses amis. Jusqu'à sa retraite, il cotisa à l'ANT, et ensuite revint à la FNCR. A ses enfants et petits-enfants, l'USL de Dole présente ses très sincères condoléances.

René FILLON

### REMISE DE MÉDAILLES

## L'Union inter-régionale et les routiers

A l'occasion de la remise d'une palme d'or à Robert Chauvin et d'une médaille avec étoile d'argent à Georges Soulier, plusieurs questions ont été posées à Michel Grapinet, le président de l'UIR.

#### Que représente l'Union inter-régionale ?

Elle regroupe 19 départements et plus d'un millier de routiers adhérents de la Fédération nationale des chauffeurs routiers. Nous avons aujourd'hui une réunion de tous les responsables pour discuter des problèmes actuels. Et principalement de l'aménagement du temps de travail.

#### Quels sont les souhaits des salariés de la route ?

Nous sommes en désaccord sur la notion de modulation et d'annualisation. Nous demandons un accord sur les repos récupérateurs de déplacements qui existent actuellement. Il s'agit de remplacer les heures supplémentaires payées par des récupérations par journées entières. Alors qu'une annualisation mal maîtrisée permet aux employeurs de s'occuper de rentabilité sans tenir compte des problèmes humains. Et c'est la vie familiale qui en pâtit.

#### Et la sécurité aussi. Est-ce qu'il ne faudrait pas réglementer davantage la circulation des poids lourds ?

Nous pensons d'abord qu'en cas d'accident, il faut faire davantage appel aux spécialistes que nous sommes pour mieux analyser la situation et comprendre ce qui s'est passé. Et je vous donne un avis personnel, on pourrait interdire les poids lourds sur les nationales dès le samedi matin, mais en compensation leur procurer des aménagements conséquents pour qu'ils puissent emprunter les autoroutes. On parle maintenant d'instaurer des axes de transit nord-sud et est-ouest pour les étrangers. C'est anormal.

#### Vous avez remis deux médailles. Qui sont les récipiendaires ?

Georges Soulier, qui habite le Bas-Rhin a adhéré en 1966. Il a été secrétaire de l'Union locale de Strasbourg, puis de celle de la Vallée de la Bruche qui est son pays. Il en a été président en 1990. Il a été membre de la commission de suspension du permis de conduire (CSPC) de Molsheim. Il prend sa retraite et part dans le sud de la France.

Robert Chauvin, de Champagny, adhère depuis 1981. Il a été président de l'Union locale en 86, vice-président de l'Union régionale en 98, et conseiller national. Membre de la CSPC et du comité régional des transports. Il a interrompu sa carrière de chauffeur par suite d'une transplantation cardiaque. Il a reçu la plus haute distinction, celle de l'Ordre des routiers.

### VIE DES USL ET DES UD

#### • Union locale de Besançon

Réunion le premier dimanche matin de chaque mois de 9 h à 12 h au siège (48, rue Battant).

#### • Union locale de Chaumont

Réunion le premier dimanche matin de chaque mois de 9 h à 12 h au café-restaurant à Bretheney - 52000 Chaumont.

#### • Union locale de Dole

Réunion le deuxième dimanche du mois. Pour tous renseignements contactez Didier Beltramelli, président. Tél./fax : 03 84 81 88 96.

#### • Union locale de Dorlisheim

Réunion le quatrième dimanche du mois de 10 h à 12 h au Restaurant de la Gare à Dorlisheim.

#### • Union locale d'Epinal

Permanence tous les premiers dimanches du mois de 9 h 30 à 11 h 30 - Bar Le Terminus, 10 rue du Général Leclerc - 88190 Golbey.

#### • Union locale de Metz

Réunion le premier dimanche du mois.

Compte-rendu de l'AG :

Nouveau comité: résident : Michel Boillot ; vice-président : Hervé Adam ; vice-président : Vincent Marrocco ; Jean-Claude Seichepine ; trésorier-ad-

joint : Serge Bour ; secrétaire : Jean-Pierre Roussel ; secrétaire-adjoint : Christophe Lefranc.

Ce comité est mis en place pour un an. Il fut aussi proposé la mise en place d'un comité des fêtes.

Accords de Messieurs Adam, Lefranc, Bour, il reste de l'occupation pour les volontaires.

Calendrier réunions pour l'année 2000 : 4 juin, 17 septembre, 5 novembre, 3 décembre.

#### • Union locale de Mulhouse

Réunion le dernier vendredi du mois.

Dates des réunions de l'année 2000 : dimanches 3 septembre et 5 novembre.

#### • Union locale de Nancy

Réunion le deuxième dimanche de chaque mois de 10 h à 12 h, Brasserie de la Terrasse, Avenue 2 B.C.P, Lunéville. Il n'y a plus de permanence le vendredi soir.

Le courrier est à déposer toute la semaine au Beau-regard, 314 avenue Boufflers, 54 Nancy.

#### • USL de Saint-Dizier

Réunion premier samedi du mois à 20 h 30. Au Bar de la Noue - 316 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier.

#### • Union locale de Vallée-de-la-Bruche

Dates des réunions pour l'année 2000 :

23 juillet, 24 septembre et 26 novembre, de 10 h à 12 h au siège (Restaurant de la Gare à Dorlisheim).



## UNION INTER-RÉGIONALE DU SUD

Jean-Pierre SOUSBIÉS

148, route de Grenade, 31700 Blagnac.

Tél. : 05 61 30 43 87. Fax : 05 61 71 85 81.

Ariège, Aude, Charente, Charente-Maritime (sud), Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne.

### SACHEZ-LE

- Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 à 18 h. En dehors de ces horaires, un enregistreur vous permet de laisser des messages. En outre, compte tenu des nombreux déplacements effectués par le responsable de région, il est conseillé de prendre rendez-vous pour une entrevue.
- Vous pouvez obtenir un supplément d'informations par l'intermédiaire de notre Bulletin du Délégué. En nous adressant un carnet de timbres au tarif en vigueur, ce bulletin vous sera adressé lors de chaque parution.

### PERMANENCES EN RÉGION

- **AUDE** – A Narbonne, restaurant *Les Deux Mers*, centre routier, Croix-Sud, le deuxième samedi de chaque mois de 9 h à 14 h. Renseignements : 04 68 28 02 75.
- A Quillan, restaurant *Le Terminus*, face à la gare SNCF, le premier samedi de chaque mois de 9 h à 14 h. Renseignements : 06 09 56 57 50.
- **HAUTE-GARONNE** – A Toulouse, *Le Grillon*, 2, impasse Barthe, deux samedis par mois de 9 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 18 h 30. Le calendrier est le suivant : samedis 3 et 17 juin, 1<sup>er</sup> et 15 juillet. Pour tous renseignements : Antoine Gutierrez au 06 10 26 86 17
- **GIRONDE** – A Bordeaux, une permanence est tenue par J.-Pierre Sousbies, président de région, un samedi tous les deux mois de 8 h 30 à 12 h 30. *Bar de la Benauge*, 223, rue de la Benauge. Pendant ces permanences vous pouvez joindre le permanent au 06 86 46 39 13. Prochaine permanence : samedi 24 juin 2000.
- **HÉRAULT** – A Béziers, restaurant *L'Oppidum*, route de Narbonne, le dernier samedi du mois de 9 à 12 h. Renseignements : 04 68 28 02 75.
- **LANDES** – A Dax, au siège, terrain de la Foire,

rue d'Aspremont, tous les samedis de 18 à 19 h. Renseignements : 05 58 74 17 54.

– A Mont-de-Marsan, *Maison des associations*, bd de Candau, le deuxième dimanche de chaque mois de 9 h 30 à 12 h.

• **PYRÉNÉES-ORIENTALES** – A Perpignan, restaurant *Le Poëlon*, parking Saint-Charles, tous les samedis de 9 h 30 à 15 h. Renseignements : 04 68 28 02 75.

• **TARN** – A Castres, une permanence est assurée par Jean-Pierre Sousbies, président de région, un samedi tous les deux mois au restaurant *Le Daily*, 247, avenue G<sup>al</sup> de Gaulle, de 14 h 30 à 18 h. Renseignements : 05 61 30 43 87.

### VOTRE PROTECTION EUROPEENNE

Nous vous rappelons que le règlement de votre cotisation syndicale ne couvre pas les infractions survenues lors des déplacements à l'étranger. Pour cela, nous vous proposons l'option "protection européenne" qui vous permet de bénéficier de la prise en charge des honoraires d'avocats, en cas d'accidents ou infractions survenus sur ces territoires. N'hésitez donc pas à vous renseigner.

### LE CONSEIL DU MOIS

La réduction du temps de travail est un sujet d'actualité, mais doit aussi être une occasion de surveiller son bulletin de paie chaque mois. En effet, la réduction du temps de travail est souvent programmée sur le bulletin de salaire, alors que sur le terrain la situation reste identique. Il est donc important de relever chaque jour la durée du travail, afin de pouvoir contrôler et si nécessaire contester la réduction des heures opérée arbitrairement sur votre bulletin du mois.

### QUESTIONS-RÉPONSES

#### Comment et dans quelles conditions est attribué le contrat de qualification ?

Le contrat de qualification est un contrat de travail particulier ayant pour objet l'acquisition d'une qualification professionnelle. Les bénéficiaires sont en principe les jeunes de 16 à 26 ans qui veulent compléter une formation initiale et qui sont sans qualification reconnue. Cependant à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2000, un contrat de qualification "adulte" pourra être conclu avec une demandeur d'emploi, âgé de 26 ans ou plus, qui rencontre des difficultés sociales ou professionnelles. Le contrat de qualification est un contrat à durée déterminée d'un durée de six mois au moins et deux ans au plus. Le contrat peut être renouvelé une fois dans le cas d'un échec aux épreuves correspondant à la qualification recherchée ou lorsque l'objet du contrat n'a pu

## TRAVAIL ILLÉGAL Une société de transports sur la sellette

Les dirigeants de l'entreprise de transports routiers Jeanjean, de Camarès, comparaitront le 10 mai prochain devant le tribunal correctionnel de Millau. Ils sont soupçonnés de travail dissimulé, de mise en danger de la vie d'autrui, d'obstacles aux contrôles et de production de faux certificats. L'enquête de gendarmerie, menée sous l'autorité de Céline Fortésa, substitut du procureur, a démarré après que plusieurs infractions à la législation sur le travail eurent été constatées lors de contrôles routiers et de l'analyse des mouchards. Une perquisition, en septembre dernier, au siège de l'entreprise, a permis de saisir de nombreux documents qui semblent également avoir motivé la mise en examen des deux dirigeants. Plusieurs syndicats de chauffeurs routiers pourraient se porter partie civile. Au-delà des sanctions pénales auxquelles les deux hommes sont exposés, ils devraient également se voir demander des comptes par l'Urssaf, associée à l'enquête dans le cadre d'une procédure engagée par la délégation interministérielle de lutte contre le travail clandestin (DILT).

être atteint en raison de la maladie, d'accident du travail ou de la défaillance de l'organisme de formation.

#### Dans quelles conditions un employeur peut-il envisager une contre visite médicale ?

Il s'agit d'un contrôle effectué par un médecin choisi par l'employeur au domicile d'un salarié en arrêt de travail pour maladie, afin de vérifier si l'état de santé de celui-ci justifie son absence. Le maintien du salaire ou le versement d'indemnités compensatrices de perte de salaire peut être subordonné à la possibilité pour l'employeur de faire effectuer une contre visite médicale et aux résultats de cette contre visite. En l'absence de toute disposition sur les modalités du contrôle, l'employeur peut faire procéder à une contre visite quand bon lui semble, sauf pendant les heures autorisées par la sécurité sociale de 10 à 12 h et de 16 à 18 h.

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES

#### • Transports Delquignies à Valenciennes (Nord).

Délégué du personnel.

Titulaire : Christian Dereze



## UNION RÉGIONALE DU CENTRE

Gérard CHERON

32, rue Jules-Louis Breton, 18 100 Vierzon.

Tél. : 02 48 71 79 47 ou 06 08 34 23 99.

Fax : 02 48 71 11 39.

Cher, Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Vienne.

### SACHEZ-LE

Vous êtes les bienvenus au bureau régional en prenant auparavant RV par téléphone au 02 48 71 79 47 ou 06 08 34 23 99 (chez le président, Gérard Chéron).

### VIE DES USL ET DES UD

#### • Union locale de Bourges

Permanence le dernier samedi du mois de 10 à 12 h au *Relais Routiers de Bourges*, autoroute A71, sortie 7 (tél. : 02 48 67 93 00).

#### • Union locale de Châteauroux

Permanence au siège (Maison des associations) – 47, avenue François Mitterrand, chaque samedi du mois de 9 h à 12 h.

#### • Union locale de Tours et UD Indre-et-Loire

Permanence le premier samedi de chaque mois de 10 h à 12 h. *Café de la barrière*, 1 quai de la Loire à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). Tél : 02 47 44 26 08

#### • Union locale de Vierzon

Permanence le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois de 10 h à 12 h au siège social (141, avenue Edouard-Vaillant).

Calendrier des festivités de l'an 2000 : dimanche 18 juin 2000 : méchoui. Samedi 11 novembre : soirée choucroute dansante.



## UNION INTER-RÉGIONALE DU SUD-EST

**Alain HEYRAUD**  
138, avenue de Provence,  
26000 Valence.  
Tél. : 04 75 55 21 12.  
Portable : 06 08 54 49 90.  
Fax : 04 75 55 21 20.

Alpes de Haute-Provence,  
Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche,  
Bouches-du-Rhône, Cantal, Corse, Drôme, Gard,  
Isère, Loire, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme,  
Rhône, Var, Vaucluse.

### SACHEZ-LE

Le bureau régional est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Il est conseillé aux adhérents et non-adhérents de prendre rendez-vous pour une entrevue et s'ils désirent des informations, ils ont la facilité d'accès au bureau en bordure de la RN7.

Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler vos changements d'adresse, afin d'éviter de prendre du retard dans l'envoi des courriers.

**Les transports urbains FNCR sur le web !!**  
E-mail : [stu\\_fncr@hotmail.com](mailto:stu_fncr@hotmail.com)

Des infos concernant notre profession vous seront communiquées. Pour exemple : compte-rendus des réunions UTP, comptes-rendus des réunions du CCE de la CGFTE (groupe CGEA/Vivendi), échange d'informations entre les réseaux (grilles salaires, les 35 h, etc.), éventuellement une lettre

d'information mensuelle, que chacun alimentera... le "stu-fncr" en assurera la collecte et la diffusion, questions & réponses diverses.

Laissez-nous votre adresse ! Merci de nous rejoindre et à bientôt sur Internet...

Vous n'êtes pas informatisé ?

Le fax du stu-fncr : 04 93 90 85 40

24 h / 24 et 7 jours / 7

**Calendrier 2000 de l'UR**

2 et 3 septembre : Trial Camion à Montaliou organisée par l'USL. Pour tous renseignements concernant ces manifestations, contacter le bureau régional.

### VIE DES USL ET DES UD

#### ● Union locale d'Annonay

Réunion le premier samedi du mois à 20 h à la salle des Associations.

#### ● Union locale de Beaurepaire

Réunion le premier samedi du mois à 20 h 30 au *Café de la Bascule*.

#### ● Union locale de Belleville-Villefranche

Contacteur Maurice Molozay pour les services généraux au 04 74 65 14 68. Jean-Paul Boulachon pour les questions sociales (tél. : 04 74 67 73 56). Louis Thète pour les adhésions et dérivés (tél. : 04 74 67 72 57).

#### ● Union locale de Charlieu

Permanence tous les premiers et troisièmes dimanches du mois de 10 h 30 à 12 h au 19, rue André Farinet à Charlieu.

#### ● Union locale de Clermont-Ferrand

Contact : Michel Boudoire. Tél./fax : 04 73 91 40 13

#### ● Union locale de Feurs

Permanence tous les samedis de 11 h à 12 h 30 au siège, *bar de l'Avenue* à Feurs.

#### ● Union locale de Lyon

Réunion le deuxième samedi du mois à 20 h 30 au siège, quai Perrache.

Réunions à 20 h 30 au siège les samedis 13 mai, 8 juillet, 9 septembre.

AG le 4 novembre à 14 h 30 au siège (21, quai Perrache - Lyon).

#### ● Union locale de Marseille

Permanence tous les deuxièmes samedis du mois

de 9 h à 12 h au *Relais des Amis*, 188 boulevard de Paris à Marseille (3<sup>e</sup>) - contact téléphonique : Hubert Rochas - 06 09 09 50 67 ; Richard Taieb - 06 09 88 55 95.

En raison des prochains jours fériés, les permanences seront reportées au 17 juin 2000

#### ● Union locale de Montaliou

Permanence tous les premiers samedis de chaque mois de 9 h à 11 h *Chez Nicole*, notre siège à Portcieu. Contact tél. et fax : 04 74 80 88 59.

#### ● Union locale de Montélimar

Siège : *Relais de la Tête Noire*. Permanence le dernier samedi du mois à la Maison des Sociétés, 19 places des Carmes - 26200 Montélimar.

#### ● Union départementale du Puy-de-Dôme

Permanence le premier samedi du mois de 9 h à 12 h au snack-bar *Le Plantade*, boulevard de l'Europe à Gerzat. (Tél. : 04 73 23 08 30).

#### ● Union locale du Puy-en-Velay

Permanence tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au 26, bd de la Renaissance à Chadrac.

#### ● Union locale de Renage

Réunion le premier dimanche du mois à la salle des Réunions.

#### ● Union locale de Roanne

Réunion le premier samedi du mois à 17 h au siège, pl. du Champ-de-Foire.

#### ● Union locale de St-Chamond

Permanence de 17 h à 19 h les samedis 10 juin, 8 juillet (août : pas de permanence), 9 septembre, 7 octobre, 18 novembre.

#### ● Union locale de St-Etienne

Permanence tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois de 16 h à 18 h au siège (3, rue Arsac).

#### ● Union locale de St-Eloy-les-Mines

Permanence le premier dimanche du mois (9 h 30 - 12 h) au *Bar des Bayons*, route des Bayons.

#### ● USL de Valence-Romans

Permanence :

• le premier samedi du mois de 17 h à 19 h au siège de l'USL de Romans (*Le Beauregard*, RN532, Châteauneuf-sur-Isère).

• le dernier dimanche du mois de 9 h à 12 h au siège de l'USL de Valence (*Chez Nicole*, rue Châteauevert).

## AFFAIRE PRUD'HOMALE UIR SUD EST Contester toute anomalie

Yvon Ceres a saisi le conseil de prud'hommes de Toulon dans le cadre d'une contestation de licenciement sans cause réelle et sérieuse, de rappels de salaires des heures supplémentaires et de paiement du repos compensateur. Il lui a été alloué la somme de 50 054,02 F. Malgré cela, une décision d'appel est en cours, car il n'a pas été reconnu le licenciement sans cause réelle et sérieuse. Un bon nombre d'affaires prud'homales ont été réglées ces derniers temps et ont apporté aux intéressés des sommes conséquentes du fait que ces derniers ont amené les preuves de la bonne exécution de leur travail dans le respect de la réglementation. Il est tout à l'honneur de ces salariés qui bravent les pressions des employeurs et font valoir leurs droits. Nous recommandons une fois de plus à chacun d'exiger une rédaction correcte du bulletin de paie, de contester toute anomalie ou inexactitude dans le règlement de la rémunération ou de ses accessoires, oralement d'abord et si pas de suite, par lettre recommandée AR. Ne pas attendre la rupture du contrat de travail pour réclamer quoi que ce soit et notamment des heures supplémentaires, le pourcentage d'ancienneté, le respect des barèmes conventionnels (salaires et déplacements), l'application du repos compensateur légal, une classification non conforme, etc... Il est du devoir de l'employé de le faire appliquer et de celui de l'employeur de l'appliquer.

Alain HEYRAUD



## UNION INTER-RÉGIONALE FLANDRE ARTOIS PICAR- DIE CHAMPAGNE

**Notre adresse  
dans le Nord**

Daniel Saily - Allée des Jonquilles,  
62 520 Le Touquet. Tél. :  
03 21 09 03 63.

Aisne, Ardennes, Marne, Nord,  
Oise (nord, est), Pas-de-Calais,  
Somme.

## LA FAMILLE

### Décès

• Jean Fleury, fidèle adhérent de l'USL de Rouen.

### Naissance

• Charlotte Infuso, fille de Joyce Heyraud, adhérente de l'USL de Valence, et petite-fille de notre délégué permanent de la région Sud-Est.

### Mariage

• Christian Cannarella, de l'USL de Dax avec Mademoiselle Maïté Casado.



## UNION INTER-RÉGIONALE DE L'OUEST

Jean DESBOIS - 8, rue Mazagran, 44100 Nantes.  
Tél. : 02 40 69 31 32. Fax : 02 40 69 36 45.

Charente-Maritime (nord), Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée.

### SACHEZ-LE

Modification: nos bureaux sont désormais ouverts du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h

### VIE DES USL ET DES UD

#### • Union départementale d'Ille-et-Vilaine.

Permanences les 1<sup>er</sup> juillet et 2 septembre 2000 à l'auberge de Beaulieu à Noyal-Chatillon sur Seiche, de 9 h à 16 h.

En dehors de ces dates, vous pouvez nous contacter pour RV.

R. Gillet - Tél./fax : 02 99 69 32 19 ou 06 10 55 29 27

R. Vilocet - Tél./fax : 02 99 52 23 24 ou 06 08 13 45 95

#### • Union départementale du Maine-et-Loire

Nous rappelons qu'une permanence est assurée tous les lundis soir de 18 h 30 à 20 h au siège de l'UD : *Le Petit Rungis*, rue des Fours à Chauv, 49000 Angers.

## AG DE L'UNION DÉPARTEMENTALE MAINE-ET-LOIRE

### Le problème du temps de travail

L'assemblée générale de l'UD de Maine-et-Loire a eu lieu à Cholet le 2 avril 2000, organisée par l'USL de Cholet avec la participation de Jean Desbois, président de l'URO, Jacky Dubrey, président de l'UD, Jean Gilbert, président de l'USL de Cholet, monsieur le Maire de Cholet, et deux représentants de la gendarmerie. En présence d'une cinquantaine de délégués du personnel et représentants syndicaux, le temps de travail, c'est toujours la question qui pose problème depuis janvier et la grève des transporteurs. Un décret est paru au *Journal Officiel*, mais il n'est appliqué que par un petit nombre d'entreprises dans le département. Cet état de fait était déploré par Jacky Dubrey, président de l'Union des chauffeurs routiers de Maine-et-Loire, et par Jean Desbois, président UR de l'Ouest. A l'occasion de l'AG de l'Union des chauffeurs routiers, les professionnels de la route ont rappelé que, si leurs conditions de travail se sont améliorées, le point d'achoppement reste les salaires.

### Revaloriser le taux horaire

Dans le cadre de la réduction du temps de travail, les chauffeurs routiers vont travailler 48 h par semaine, contre 60 auparavant. « Mais, si le taux horaire n'est pas revalorisé, nous allons tous perdre une grosse partie de notre salaire ». Jusqu'à présent, les heures effectuées au-delà de la 36<sup>e</sup> heure étaient majorées de 10 %, celle de la 39<sup>e</sup> à la 45<sup>e</sup>, de 25 %, et de 50 % au-delà. « Le taux horaire se situe actuellement aux alentours de 44 F. Nous allons nous battre pour qu'il atteigne les 50 F à 55 F et couvre la diminution des salaires ». Il s'agira, dans un premier temps, essentiellement de négociations internes aux entreprises.

Réunion le dimanche 18 juin 2000 à 9 h 30, salle de la mairie de Dieppe.

#### • Union locale d'Elbeuf

Bureau : 24, rue Jean Jaurès - 76500 Elbeuf.

#### • Union locale de La Ferté-Bernard

Tous les renseignements syndicaux sont à prendre chez Daniel Coupé, 1 rue Bardney, 72650 la Bazoge. Tél. : 02 43 25 48 92. Portable : 06 85 73 94 61.

#### • Union locale de Flers

Permanence le troisième samedi du mois de 15 à 17 h au *Relais de Neuville*, 40 rue de Neuville, Saint-Georges-des-Groseillers.

#### • Union locale du Havre

Pour tous renseignements, contacter Robert Troplain au 02 35 51 62 27.

Prochaines réunions les 1<sup>er</sup> juin (sortie annuelle de l'Ascension), 25 juin (réunion), 17 septembre (inscription pour le repas annuel), 15 octobre (réunion et repas annuel), 17 décembre.

Toutes les réunions ont lieu à 10 h, salle des Sociétés Savantes - 56, rue Anatole France - 76000 Le Havre.

Pour toutes inscriptions syndicales, s'adresser à notre trésorier, Roger Hacher, 32, rue de St-Wandrille - 76610 Le Havre - tél. : 02 35 51 52 92, ou au secrétaire : Robert Troplain, 2 rue de Dieppe, 76610 Le Havre - tél. : 02 35 51 62 27. Les renseignements pour le repas annuel sont à prendre auprès de notre commissaire aux Fêtes, Serge Laine, 23 rue Ferdinand Chatel - tél. : 02 35 44 51 87 - 76620 Le Havre.

#### • Union locale de Honfleur

Permanence tous les dimanches de 11 h à 12 h salle n° 1, 46, rue de la République - 14600 Honfleur. Tél. : 02 31 89 47 08.

Président : Michel Maquère. Tél. : 02 31 89 09 89.

Secrétaire : Pascal Masse. Tél. : 02 31 98 73 50.

#### • Union locale du Mans

Une permanence a toujours lieu au *Bon accueil* - 25, rte du Mans - Bener, 72530 Yvré l'Évêque ; elle se tient le second samedi de chaque mois, de 14 h à 15 h 30.

#### • Union départementale de la Sarthe

Siège : restaurant *Le Bon Accueil* - 25, route du Mans,

Béner - 72530 Yvré-l'Évêque. Tél. : 02 43 84 54 63.

Courriers à adresser à Sylvain L'Hôte - 62, rue des Sablons - 72100 Le Mans. Tél. : 02 43 86 33 78.

#### • Union locale de St-Pierres/-Dives (Calvados)

Permanence le dernier samedi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30 au *Café de Paris*.



## UNION RÉGIONALE NORMANDIE BEAUVAISIS-MAINE

Pascal MASSE - rue de la Gare,  
BP1, 14 370 Argences.  
Tél. : 02 31 23 60 90  
ou 06 87 35 07 55  
Fax : 02 31 23 87 10.

Calvados, Eure, Manche, Mayenne, Oise (ouest), Orne, Sarthe, Seine-Maritime.

### SACHEZ-LE

La permanence est assurée du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15, et sur rendez-vous l'après-midi.

### VIE DES USL ET DES UD

#### • Union locale de Château-Gontier

Permanence assurée chaque jour chez le président Claude Bablée (Tél. : 02 43 07 19 49).

#### • Union locale de Dieppe



## UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

Agnès DEPARDIEU

3 bis, rue Maurice Grandcoing

94 200 Ivry-sur-Seine.

Tél. : 01 46 58 52 11.

Fax : 01 46 58 41 22.

Oise (sud), Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

### VIE DES USL ET DES UD

#### • Union locale de Mantes-la-Jolie

Permanence tous les samedis de 10 h 30 à 12 h 30 à la Maison des syndicats, rue Palombe à Mantes-la-Jolie (Tél. : 01 34 76 91 33).